

**CONSEIL SYNDICAL
REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

SEANCE DU : 08 SEPTEMBRE 2020

| | |
|---|---|
| <p>Référence du service : Election : FT/PL/VM – 2d</p> | <p><u>Objet de la délibération :</u></p> <p>FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENCE ET DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD GARD</p> |
| <p><u>Etaient présents(es) (63)</u> Frédéric TOUZELLIER, Président</p> <p>François COURDIL, Benjamin et secrétaire de séance</p> <p>Bernard ANGELRAS, Frédéric BEAUME, Patrick BENEZECH, Vincent BOUGET, André BRUNDU, Laurent BURGOA, Mylène CAYZAC, Jean-Luc CHAILAN, Bernard CLEMENT, Claude DE GIRARDI, Michel DEBOUVERIE, Jean-Luc DESCLOUX, Gilles DONADA, Xavier DUBOURG, Gaël DUPRET, Thierry FELINE, Gilles GADILLE, Maurice GAILLARD, Yoann GILLET, Jean-Jacques GRANAT, Philippe GRAS, Jean-Christophe GREGOIRE, Robert HEBRARD, Bernard JULLIEN, Jean-François LAURENT, Catherine LECERF, Joffrey LEON, Renaud LEROI, Pierre LUCCHINI, Antoine MARCOS, Cécile MARQUIER, Juan MARTINEZ, Pierre MARTINEZ, Jean-Pierre MEDAN, Ombeline MERCEREAU, Rémi NICOLAS, Bruno PASCAL, Olivier PENIN, Jérémy PEREDES, Laure PERRIGAULT-LAUNAY, Patrice PLANES, Julien PLANTIER, Angel POBO, Véronique POIGNET-SENGER, Jean-Louis POUDEVIGNE, Gaëtan PREVOTEAU, Marie-France RAINVILLE, Jean-Marie RAYMOND, Jacky REY, Géraldine REY-DESCHAMPS, Olivier RIGAL, Josiane ROSIER-DUFOND, Marc TAULELLE, Joël TENA, Alain THEROND, Richard TIBERINO, Patricia VAN DER LINE, Véronique VAUTRIN, Pascale VENTURINI, Régis VIANET, Valentine WOLBER Conseillers(ères) syndicaux(ales)</p> <p><u>Etaient représentés(ées) (19 pouvoirs)</u> François BERTIER, donne pouvoir à Marie-France RAINVILLE, Jean-Marc CAMPELLO donne pouvoir à François COURDIL, Maryse CIMINO donne pouvoir à Gilles DONADA, Jean DENAT donne pouvoir à André BRUNDU, Richard FLANDIN donne pouvoir à Julien PLANTIER, Maryse GIANNACCINI donne pouvoir à Véronique POIGNET-SENGER, Lisbeth GUERIN-GRAIL donne pouvoir à Maurice GAILLARD, Loïc LEPHAY donne pouvoir à Pierre MARTINEZ, Florent MARTINEZ donne pouvoir à Laure PERRIGAULT-LAUNAY, Jean-Claude MAZAUDIER donne pouvoir à Gaëtan PREVOTEAU, Maurice MOURET donne pouvoir à Yoann GILLET, Patrice QUITTARD donne pouvoir à Patrice PLANES, Fabienne RICHARD-TRINQUIER donne pouvoir à Jean-Louis POUDEVIGNE, David-Alexandre ROUX donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER, Rodolphe RUBIO donne pouvoir à Bruno PASCAL, André SAUZEDE donne pouvoir à Cécile MARQUIER, Gilles TIXADOR donne pouvoir à Gilles GADILLE, Eddy VALADIER donne pouvoir à Jean-Jacques GRANAT, Lucien VIGOUROUX donne pouvoir à Olivier PENIN</p> <p><u>Etaient excusés(ées), absents(es) (6)</u> Florence BARBOT, Pascale CAVALIER, Robert CRAUSTE, Brigitte DUPONT, Brigitte MIRANDE, Thierry PESENTI, Conseillers(ères) syndicaux(ales)</p> <p style="text-align: right;">Sièges : 88 Membres en exercice : 88</p> | |

Monsieur Frédéric TOUZELLIER, Président du syndicat mixte du SCOT sud Gard, rapporteur expose :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard ;

Vu la délibération n° 2019-12-10-01d en date du 10 décembre 2019 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard révisé ;

Considérant que les statuts du syndicat mixte du SCOT Sud Gard ne fixent ni le nombre de vice-présidences ni le nombre de membres du bureau ;

Le Président propose le nombre suivant de vice-présidences et de membres du bureau ainsi réparti par EPCI :

9 Vice-présidences :

| EPCI | Nombre vice-présidents |
|---------------------------|------------------------|
| Nîmes Métropole | 4 |
| Pays de Sommières | 1 |
| Beaucaire Terre d'Argence | 1 |
| Petite Camargue | 1 |
| Rhône Vistre Vidourle | 1 |
| Terre de Camargue | 1 |

8 membres :

| EPCI | Nombre de membres |
|---------------------------|-------------------|
| Nîmes Métropole | 2 |
| Pays de Sommières | 2 |
| Beaucaire Terre d'Argence | 1 |
| Petite Camargue | 1 |
| Rhône Vistre Vidourle | 1 |
| Terre de Camargue | 1 |

Le CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 82 (dont 19 pouvoirs)

Pour :82.....

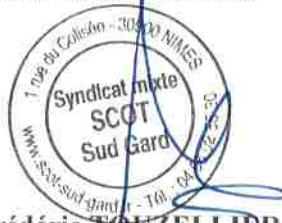
Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : D'approuve le nombre de poste de vice-présidences et de membres ainsi que leur répartition ;

ARTICLE 2nd : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard



Frédéric TOUZELLIER
Maire de Générac
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Nîmes métropole

| |
|-------------------------------|
| PRÉFECTURE DU GARD Reçu le |
| 17 SEP. 2020 |
| Bureau du Courrier |